



refus du notaire dexploité un dossier

Par **gilbert668**, le 11/12/2012 à 17:39

bonjour Maitre j'ai porter un dossier de succession chez un notaire sur ajaccio ce dossier comprene le testament de ma grand mère DCD il y a plus de trente ans a fait un testament qui n'a jamais etait ouvert elle a eu 7 enfants 2 garcons DCD et 5 filles dont 2 qui sont encor en vie et qui on respectivement plus de 90 ans une vie sur marseille et l'autre sur nouméa et qui ne veu plus rien savoir sur la Corse sachant qu'elle a quité la France en 1947 et n'est plus revenu durant toute ces années ces quatres filles vivant sur marseille ce sont toujours opposée a déposé le testament de leurs mère il y a 5 ans leurs santé on commencé a décliné et on pris consciense qu'il fallait remettre le testament chez un notaire chose fu faite entre temp les soeur y compris maman on DCD une seule des quatres soeurs avait fait un testament et qui me faisait son heritier universel elle n'avait pas d'enfants cette succession fut faite sans problème mais voila maitenant 4 ans que je demande au notaire de bien vouloir activé le testament de ma grand mère afin que chaque heritier puisse regler le problème de la corse car nous sommes nombreux plus de 15 a ce jour il me faisait trenner a me disant qu'il aller s'en occuper et la seule chose qu'il a fait a ete de transmettre en 4 ans a 4 heritiers une copie du testament de ma grand mère et une lettre type et les autres toujours rien je le contacte ce jour en lui demandent s'il veut continuer a s'occuper du dossier sa réponse fut gatégorique dossier trop complexe trop compliqué je vous renvoie le dossier ! en clair débrouiller vous question en a t'il le droits merci de me répondre désolé d'avoir ete aussi long merci